



Réévaluation des aides-soignantes HUG: c'est pas pour tout de suite !

Une délégation SIT et SSP a été reçue lundi 15 mars par le chef du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé durant une heure et 15 minutes.

Le Département de la santé et le Conseil d'Etat ne donnent pas leur accord pour que la fonction aide-soignante soit mise au bénéfice d'une réévaluation du SEF tout de suite telle que nous le demandons.

Selon eux, le cahier des charges n'aurait pas subi de modifications majeures; la réévaluation concerne un nombre important de personnes (1.200 dans les HUG) et risque donc de coûter cher, et il faudrait attendre la refonte de tout le système d'évaluation, dans quelques années.

Pour le SIT et le SSP, ces arguments ne sont pas recevables.

Seule une large mobilisation des aides-soignantes peut changer les choses !

Nous sommes 1.200 dans les HUG ! Toutes et tous à la

Grande manifestation des aides-soignantes HUG

Mardi 11 mai

16h30, esplanade devant l'Hôpital Cantonal

- ◆ **Manifestation vers l'Hôtel de Ville et le département de la santé.**
 - ◆ **Sur votre temps libre**
 - ◆ **Organisez-vous d'ores et déjà pour avoir des horaires compatibles avec la manifestation.**
 - ◆ **Les personnes en congé sont concernées**
-

Polyvalentes, mieux formées, plus autonomes, plus engagées, très présentes au lit du malade, les aides-soignantes méritent la réévaluation sans attendre!

Le cahier des charges des aides-soignantes a subi des modifications importantes depuis 1998 et la dernière réévaluation qui justifie pleinement une nouvelle réévaluation en 2010.

Responsabilité: l'augmentation des tâches administratives pour les infirmières oblige les aides-soignantes à être encore plus présentes qu'il y a 12 ans auprès des patients pour assurer des soins divers. Les efforts d'adaptation, ainsi que la responsabilité requise par la polyvalence croissante des aides devrait enfin être prise en compte.

Effort intellectuel: en 2010, la participation des aides-soignantes est active à tous les niveaux de la prise en charge d'un patient. La polyvalence exigée aujourd'hui demande une grande souplesse d'adaptation intellectuelle qui doit être reconnue.

Formation et de l'expérience: la formation est de deux ans après avoir exercé 5 ans en tant qu'aide-soignante non qualifiée. Les formations complémentaires sont nombreuses et indispensables à la bonne prise en charge des patients atteints de pathologie de tout type.

Effort physique: il a beaucoup augmenté du fait de l'âge avancé des patients, de leur manque d'autonomie, du fait de la réduction de la durée du séjour et des entrées et sorties plus rapides.



Pour en savoir plus, pour donner des idées et un coup de main à la préparation,

Assemblée des aides-soignantes HUG

Judi 22 avril

De 15h45 à 16h45

Sur votre temps libre

Auditoire de pédiatrie

Hôpital des Enfants, rue Willy-Donzé 6, rez-de-chaussée

**Syndicat interprofessionnel
de travailleuses et travailleurs**



16, rue des Chaudronniers - CP 3287 - 1211 Genève 3
tél: +41(0)22 818 03 00 - fax: +41(0)22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch - www.sit-syndicat.ch

**SSP/VPOD
Syndicat des services publics**

S S P / V P O D



Rue des Terreaux-
du-Temple 6
1201 Genève

tél 022 741 50 80/82
fax 022 741 50 85

www.ssp-vpod.ch